



Delémont, le 28 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaménagement de la Place Roland-Béguelin :

Suite aux nombreuses réactions formulées après la présentation des résultats du concours concernant en particulier les arbres de la Place Roland-Béguelin, le Conseil communal, très sensible aux questions soulevées, tient à donner sa position sur le projet lauréat.

Le Conseil communal reconnaît que les questions liées à la préservation de la biodiversité et au réchauffement climatique sont devenues des enjeux majeurs même s'il n'a pas attendu les grèves des derniers mois pour agir dans différents domaines. Il est très attaché au maintien et à la valorisation du patrimoine arboré de la ville et n'autorise qu'à titre exceptionnel l'abattage d'arbres pour de justes motifs et pour autant que ceux-ci soient compensés. Lors de la demande de crédit du concours, il avait ainsi été demandé que le futur avant-projet contienne des propositions concrètes en lien avec l'arborisation existante et future, ainsi que les possibilités de renforcement de la végétation en général. Le projet lauréat est celui qui s'est ainsi montré le plus généreux dans la mise en place d'une végétation abondante dans les différents espaces de la Vieille Ville qui n'en sont pas encore dotés actuellement.

Le Conseil communal n'a encore pris aucune décision sur le contenu du projet à réaliser

Suite au rendu des projets et aux recommandations du collège d'experts, le Conseil communal n'a pris aucune décision quant au contenu détaillé du projet à réaliser. Il n'a donc pas validé le principe de la suppression des arbres tel que proposé et leur remplacement par un seul individu. De son côté, le collège d'experts, conscient que la présence d'un seul arbre sur la place actuelle poserait problème, a d'ailleurs formulé des recommandations pour la poursuite des études afin de « réfléchir à des solutions temporaires ou complémentaires pour (...) renforcer la présence du végétal ».

Compléments d'études demandés au bureau lauréat en juillet dernier déjà

Il a ainsi été demandé au bureau lauréat, début juillet déjà, de reprendre la question de l'arborisation afin de compléter la végétalisation afin de revoir son projet en conservant les arbres existants, à tout le moins en majeure partie. Le bureau, sensible aux questions soulevées, a accepté de retravailler le projet et de proposer une variante : cette dernière sera déjà discutée le 29 octobre 2019 lors de la première séance de la commission de construction constituée des membres de la Commission Vieille Ville et composée des milieux concernés et des partis politiques.

Analyse faite par un expert externe concernant l'état des arbres à affiner

Pour déterminer l'état de santé des arbres, une analyse externe avait été faite avant le concours afin de fournir aux concurrents une même base de travail. L'étude indique que les arbres existants ont subi des tailles inadaptées qui les ont passablement affaiblis au cours des années. Sur les 10 arbres : 3 sont dans un état relativement sain, côté Nord; 3 présentent des défauts mécaniques mineurs; 4 ont des défauts mécaniques majeurs. L'expert a conclu que « la qualité globale de l'ensemble des arbres est très faible. Un renouvellement est nécessaire avec des arbres adaptés au site et aux exigences urbanistiques ».

Le Conseil communal avait souhaité laisser ouverte la question du maintien ou de la suppression des arbres et n'avait donc donné aucune consigne en la matière. Il reconnaît toutefois que les conclusions de l'expertise sont trop orientées sur des questions mécaniques et ne prennent pas suffisamment en compte tous les critères nécessaires dont ceux liés à la préservation de la biodiversité et au réchauffement climatique. Ce rapport devra donc être repris et affiné. Il faut toutefois savoir que le maintien des arbres rendra le projet plus complexe et posera des contraintes très importantes, pour l'assainissement et le remplacement des infrastructures souterraines en particulier, avec de fortes incidences financières.

Une table ronde sera organisée prochainement avec une délégation des pétitionnaires et les commissions communales concernées

Comme le Conseil communal a déjà eu l'occasion de l'indiquer, une large démarche participative sera mise en place afin de définir les contours du projet avec la Commission de la Vieille Ville, les autres commissions communales concernées, les milieux intéressés et toute la population.

A court terme, le Conseil communal réunira une délégation des pétitionnaires ainsi que les commissions pour donner une information détaillée sur les résultats du concours et le projet lauréat modifié afin de définir dès le début du processus les bases solides du futur concept de réaménagement et de végétalisation de la Place Roland-Béguelin et de la Vieille Ville dans son ensemble.

Service UETP

Contacts :

Ernest Borruat, conseiller communal UETP (079 123 42 01)

Hubert Jaquier, chef du Service UETP (032 421 92 92)